

## GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

#### ADMINISTRATION COMMUNALE DE VICHTEN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL

# Réunion du 10 juillet 2015 Numéro 20

Présents:

M. Scheuren, bourgmestre

Mme Junk-Reuter, échevin

M. Engel, secrétaire

Absents:

a: excusé

cusé ----

b: sans motif M. Blum, échevin

OBJET : Réclamations formulées par des citoyens sous le statut de l'anonymat

#### Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que de pareilles réclamations ne peuvent pas être retracées et donc douteuses quant à la sériosité ;

Après délibération conforme,

### décide à l'unanimité des voix présentes

de ne pas traiter des réclamations transmises sous le statut de l'anonymat et de les ignorer ;

d'afficher la présente dans les lieux d'affichage usuels de la commune.

La présente n'est pas sujette à approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Pour extrait conforme Vichten, le 24 juillet 2017 Le bourgmestre Le secrétaire

